



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

DOSSIER DE PRESSE

6^{ème} Forum mondial de l'eau :

Les engagements de la France

**Marseille
12-17 mars 2012**

Sommaire

I. Marseille 2012 : relever le défi de l'eau pour tous

II. Focus sur 3 engagements phare

1. Assurer un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement

Des actions concrètes au service de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous

1. L'eau au service de la paix en Méditerranée : la France soutient la construction d'une usine de dessalement à Gaza
2. La France s'engage pour l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne

2. Gérer durablement la ressource en eau

3. Renforcer la gouvernance mondiale de l'eau

I. Marseille 2012 : relever le défi de l'eau pour tous

Santé, protection de l'environnement, sécurité alimentaire, éducation, énergie, développement économique, aménagement du territoire... l'accès à l'eau et sa gestion durable sont des enjeux au cœur de toutes les politiques publiques. Cette réalité est particulièrement criante pour les pays en développement ou émergents qui sont confrontés à un double défi :

- enrayer la dégradation des ressources environnementales et des écosystèmes, conséquences de la croissance démographique, du développement économique et de l'urbanisation observés à l'échelle de la planète ;
- permettre un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement.

Le 6^{ème} Forum mondial de l'eau est une occasion unique de dialogue et de mobilisation sur les défis de l'eau et de l'assainissement dans le monde, pour les Gouvernements, les parlementaires, les élus locaux et régionaux, les entreprises de ce secteur et les organisations non gouvernementales. Il constitue une étape clé vers la résolution des problèmes liés à l'eau.

Les engagements pris par la France à cette occasion répondent aux priorités fixées par le Président de la République lors du lancement des travaux préparatoires du Forum de Marseille :

➤ **Mettre concrètement en œuvre le « droit à l'eau et à l'assainissement »**

En 2010, la communauté internationale reconnaissait le Droit de l'Humanité à l'eau potable, qui doit garantir à tous les êtres humains, sans discrimination, l'accès à des quantités suffisantes d'eau potable, physiquement accessible, et à un prix modéré. Sur ce front, de grands progrès ont été enregistrés. **Fin 2010, 89% de la population a ainsi accès à une « source améliorée » d'eau¹**, soit 6,1 milliards de personnes. Mais source améliorée ne signifie pas eau potable et **on estime qu'entre 1 et 4 milliards de personnes ne bénéficient toujours pas d'un accès satisfaisant à une eau de bonne qualité.**

➤ **Instaurer une véritable gouvernance mondiale de l'eau**

L'eau est un besoin vital. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)² l'ont affirmé sans détour. Facteur essentiel d'amélioration de la santé et de l'éducation des populations, l'eau est aussi un facteur de stabilité et de paix. Ce sujet majeur est pourtant traité en mode mineur au niveau international et l'eau n'a pas la place qu'elle mérite au sein des Nations Unies.

En matière de gouvernance internationale de l'environnement et du développement durable, le Forum de Marseille doit apporter sa contribution dans le domaine de l'eau pour nourrir notamment les débats du Sommet Rio + 20³ au mois de juin prochain.

¹ OMS/Unicef - Source d'eau améliorée : eau courante dans un bâtiment, sur un terrain ou dans une cour, robinet/fontaine publics ; puits tubé /forage ; puits creusé protégé ; source protégée, collecte d'eau de pluie.

² Adoptés lors du Sommet du Millénaire qui s'est déroulé du 6 au 8 septembre 2000, au Siège des Nations Unies à New York.

³ Conférence des Nations Unies sur le développement durable du 20 au 22 juin 2012.

II. Focus sur 3 engagements phare

1. Assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement

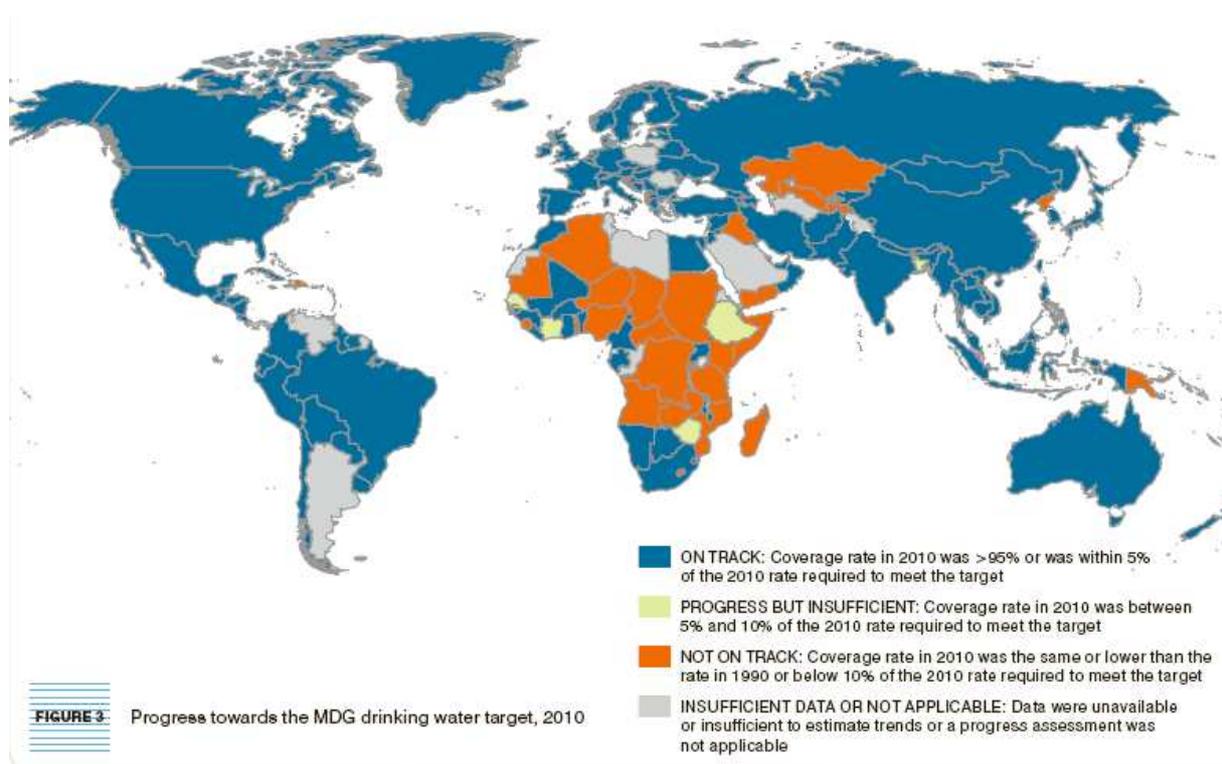
Engagement : Au niveau international, garantir un accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, si possible d'ici 2030

La France souhaite, en lien avec l'Union européenne, que la communauté internationale s'engage à garantir l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, si possible d'ici 2030.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) prévoient la réduction de moitié de la population qui n'a pas accès à l'eau⁴ et à l'assainissement d'ici 2015. Ces objectifs seront globalement atteints pour l'eau mais pas pour l'assainissement. Plusieurs milliards de personnes ne disposent toujours pas de toilettes.

Le déficit en matière d'assainissement est le principal responsable des maladies diarrhéiques, qui tuent chaque année 2 millions de personnes dans le monde, dont 90 % sont des enfants de moins de 5 ans⁵.

Accès à l'eau : progrès vers la cible fixée pour les OMD ; situation en 2010

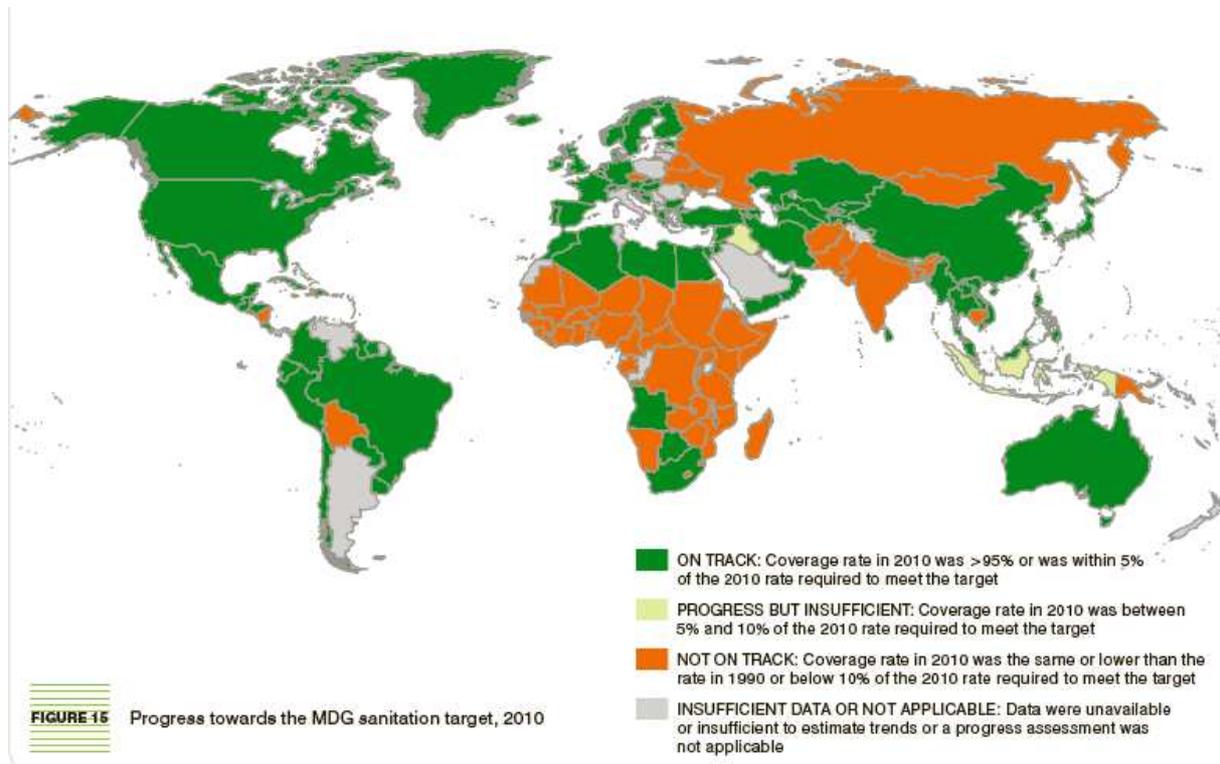


- Progrès suffisants : > 95% ou différence de moins de 5% entre les estimations de 2008 et le taux requis pour atteindre la cible
- Des progrès mais insuffisants : différence de 5 à 10% entre les estimations de 2010 et le taux requis pour atteindre la cible
- Progrès insuffisants : augmentation nulle ou décroissance entre 1990 et 2010, ou différence de plus de 10% entre les estimations de 2010 et le taux requis pour atteindre la cible
- Données inexistantes ou insuffisantes pour estimer la tendance

⁴ « Source améliorée » d'eau.

⁵ Source : Organisation mondiale de la santé (OMS).

Assainissement : progrès vers la cible fixée pour les OMD ; situation en 2010



- Progrès satisfaisants : >95% ou différence de moins de 5% entre les estimations de 2010 et le taux requis pour atteindre la cible
- Des progrès mais insuffisants : différence de 5 à 10% entre les estimations de 2010 et le taux requis pour atteindre la cible
- Progrès insuffisants : augmentation nulle ou décroissance entre 1990 et 2010, ou différence de 10% entre les estimations de 2010 et le taux requis pour atteindre la cible
- Données inexistantes ou insuffisantes pour estimer les tendances

Source : « Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau – Rapport 2012 » (OMS/Unicef)

Les principaux risques sanitaires liés à la consommation d'eau non potable

La lutte contre les maladies liées à l'eau d'alimentation reste un enjeu majeur dans les pays en voie de développement. La contamination de l'eau joue un rôle très important dans ces pays. L'absence d'assainissement et les difficultés d'approvisionnement empêchent une bonne hygiène alimentaire ou corporelle, ce qui augmente le risque d'infection.

- **Risque microbiologique** : Outre les gastro-entérites (qui peuvent entraîner des complications, telles que la **dyspepsie** ou l'**arthrite réactive**), la contamination des eaux par des bactéries, virus ou parasites peut favoriser la transmission du virus de l'**hépatite A ou E**, ou des infections comme la **légionelle**. La **typhoïde** reste répandue et des épidémies de **choléra** surviennent et se propagent à l'échelle des continents.
- **Risque chimique** : Les effets sur la santé sont connus pour de nombreuses substances chimiques susceptibles d'être présentes dans les eaux. Par exemple, le **saturnisme** est engendré par le plomb à fortes doses, l'ingestion d'arsenic peut être à l'origine de la survenue de **cancer de la peau**, un excès de fluor dans l'eau peut conduire à une **fluorose dentaire voire une fluorose osseuse**, etc. Il existe également un lien entre la présence de **pesticides** dans l'eau et des effets à long terme sur la santé (cancers, effets neurologiques, troubles de la reproduction).

Des actions concrètes au service de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous

1. L'eau au service de la paix en Méditerranée : la France soutient la construction d'une usine de dessalement à Gaza

La Méditerranée est une des régions pour laquelle les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement se posent sans doute avec le plus d'acuité. Venant compléter l'aide apportée dans le cadre de la coopération technique, des initiatives concrètes sont lancées pour relever le défi du « stress hydrique » dans cette partie du monde.

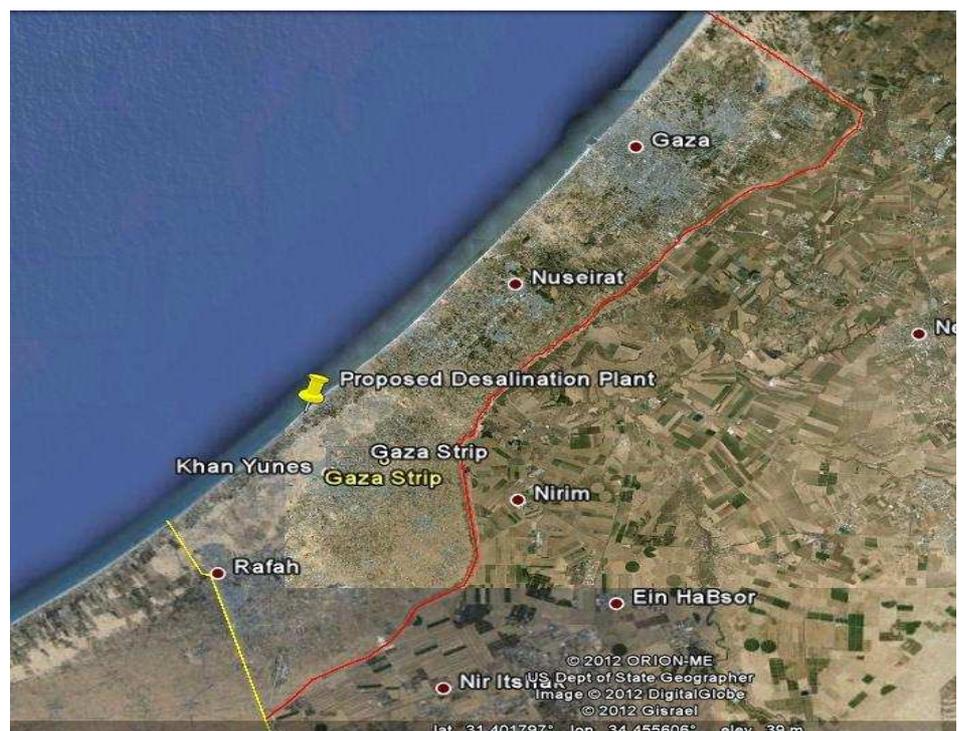
A Gaza, la France soutient le projet de construction d'une usine de dessalement d'eau de mer, qui permettrait d'améliorer l'accès à l'eau potable des quelque 1,6 million d'habitants de ce territoire. La ressource en eau est en effet rare et menacée sur la Bande de Gaza où la densité de population s'élève à 4095 hab/km². Selon la Banque mondiale, seule 5 à 10 % de l'aquifère correspond aujourd'hui aux standards de qualité de l'eau potable. Les captages souterrains sont trop sollicités et ne sont plus en capacité de se régénérer, les infiltrations d'eau de mer induisent une salinité croissante qui rend l'eau impropre à la consommation.

Le projet d'unité de dessalement est le premier projet labellisé par les 43 Etats membres de l'Union pour la Méditerranée en juin 2011, et illustre parfaitement la démarche consistant à tisser des solidarités concrètes entre les différents Etats riverains.

Cette unité de dessalement représentera une innovation majeure et fonctionnera avec une énergie renouvelable. Le projet est estimé à **310 millions d'euros** et sa réalisation à cinq ans. Il constitue également une opportunité de développement économique durable et de création d'emplois pour cette région qui connaît une très forte pression démographique, ainsi qu'un enjeu de stabilité politique.

Les Etats du Golfe Persique se sont déjà engagés à financer cette usine à hauteur de 50%. Le soutien de la France permettra désormais de faciliter la levée de fonds au niveau européen.

Projet d'emplacement de l'usine de dessalement



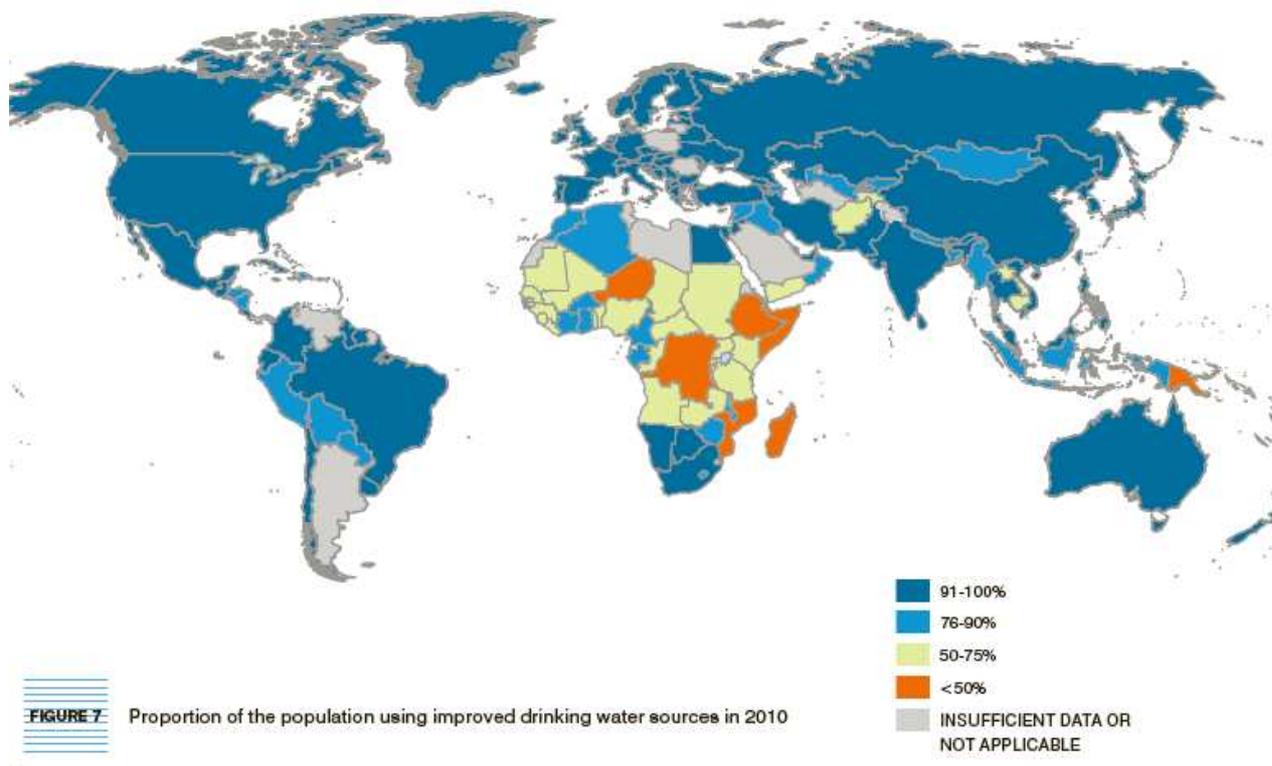
2. La France s'engage pour l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne⁶

Avec 350 millions de personnes privées d'accès à l'eau et 450 millions à l'assainissement, l'Afrique reste le continent où les retards sont les plus manifestes.

Pour résoudre cette situation, la Banque africaine de développement (BAfD) a lancé l'*Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR)* en 2005, afin de créer un cadre commun pour la mobilisation des ressources et des investissements. La France a participé activement à l'organisation de la première conférence internationale de lancement de cette initiative, qui s'est tenue à Paris le 1^{er} avril 2005. Une contribution française de 40 millions d'euros au fonds fiduciaire créé à cette occasion avait été versée. **A l'occasion du Forum de l'eau, la France s'engage à renouveler cette aide jusqu'à 40 millions d'euros supplémentaires.**

Sur la base des derniers chiffres d'accès de l'OMS-UNICEF, la BAfD estime aujourd'hui qu'atteindre l'ODM implique de fournir, entre 2008 et 2015, un approvisionnement en eau à 155 millions de personnes, et l'assainissement à 225 millions, pour un coût total estimé à 13 milliards de dollars. Fin 2011, avec 31 programmes lancés dans 23 pays, plus de 33 millions de personnes ont déjà bénéficié d'un accès à l'eau potable par le biais de l'IAEAR, et 21 millions à l'assainissement. Les ressources totales mobilisées depuis 2008 par le biais de l'Initiative s'élèvent à 4,9 milliards de dollars au total, en s'appuyant notamment sur le fonds fiduciaire.

L'Afrique subsaharienne a le plus faible niveau d'accès à l'eau potable au monde⁷



⁶ L'Afrique subsaharienne comprend 48 pays dont l'Angola, le Bénin, le Burundi, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Mali, le Sénégal, la Zambie...

⁷ Source : « Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau – Rapport 2012 » (OMS/Unicef).

A quatre ans de l'échéance 2015, l'Initiative nécessite un nouvel élan politique et financier.

L'IAEAR doit maintenant passer à la vitesse supérieure, tant en termes de ressources affectées que de projets réalisés.

Les règles de gouvernance et le fonctionnement de l'IAEAR seront améliorés. Avec ses partenaires, la France travaille depuis le deuxième semestre 2011, à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces réformes.

A l'occasion du Forum mondial de l'eau de Marseille, une deuxième conférence internationale est organisée le 14 mars afin de mobiliser les acteurs en faveur de l'IAEAR.

Quelques exemples de coopération en Afrique

La France est l'un des principaux bailleurs internationaux pour l'eau potable et l'assainissement, principalement à travers l'action de l'Agence française de développement (AFD) qui engage chaque année environ 600 millions d'euros en faveur de ce secteur. Cette aide se concentre, pour plus de la moitié, sur l'Afrique subsaharienne. Ces financements permettent à la fois :

- de créer chaque année un accès à l'eau potable pour 800 000 personnes en moyenne, et 500 000 pour l'assainissement ;
- d'améliorer la distribution et la gestion des systèmes existants au service de 2,5 millions de personnes en matière d'eau potable et de 1,5 million concernant l'assainissement.

Soutenir la politique nationale pour l'assainissement du Mali

Pour appuyer la mise en œuvre de la politique nationale d'assainissement du Mali, l'AFD finance - en lien avec la Banque Européenne d'Investissement - une étude-cadre sur l'assainissement non-collectif en milieu urbain à Bamako.

Appuyer la construction de stratégies municipales concertées pour les villes secondaires africaines

Pour accompagner les maîtres d'ouvrages locaux dans le développement des services d'assainissement, le programme Solidarité Eau (pS-Eau) et le Partenariat africain pour le Développement Municipal (PDM) ont mis à disposition de douze villes secondaires d'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est, plusieurs outils et guides méthodologiques à l'attention des décideurs et acteurs locaux.

Mettre en œuvre une approche intégrée de la filière assainissement pour les eaux usées et les eaux de ruissellement

Au Niger, un service adapté et à faible coût de vidange de fosses de toilettes a été mis en place par la Commune de Tessaoua avec le soutien de l'ONG RAIL-Niger, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Syndicat Interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Dans le cadre de l'assainissement à l'échelle de la ville, une gestion innovante des eaux de pluies est développée par rétention, infiltration et drainage.

2. Gérer durablement la ressource en eau

Engagement : Mieux prendre en compte les impacts du changement climatique dans la gestion de la ressource en eau

Aggravation et multiplication des tempêtes, progression des zones désertiques et plus largement soumises au stress hydrique, fonte de la banquise et des glaciers... le changement climatique constitue sans doute le principal défi écologique pour l'homme. L'évolution du climat aura des conséquences sur la gestion et la disponibilité de la ressource en eau :

Les efforts d'adaptation à mener, en particulier dans les pays les plus vulnérables au changement climatique, souvent les plus démunis, devront d'emblée intégrer une gestion économe de l'eau. La **demande en eau douce a été multipliée par 9 au cours du 20^{ème} siècle. 70 grands fleuves internationaux n'atteignent plus leur embouchure** et de nombreuses nappes continentales baissent constamment. Les projections à 2050 montrent un accroissement fulgurant de la demande en eau douce (+55%), menaçant la sécurité sanitaire, alimentaire et énergétique des populations, dont 60% seraient alors en « stress hydrique »⁸.

Par ailleurs, le secteur de l'eau, gros consommateur d'énergie, peut participer aux efforts de la communauté internationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La prise en compte des interactions entre eau et climat doit donc être renforcée à tous les niveaux, principalement au travers des politiques de lutte et d'adaptation au changement climatique.

La France propose :

- Un accès pour les pays les plus vulnérables et les plus démunis au « fonds vert »⁹ pour financer leur politique de l'eau ;
- **Un renforcement des passerelles entre experts de l'eau et spécialistes du changement climatique** soit par l'intégration de ces experts au sein du GIEC, en particulier dans le groupe traitant des impacts et de l'adaptation au changement climatique, soit par la création d'une « plateforme d'échange » entre scientifiques du climat et gestionnaires de l'eau.

⁸ Source OCDE.

⁹ L'instrument du Fonds vert a été adopté par la conférence des Parties à la Convention-climat à Durban fin 2011. Sa création répond à une demande forte des pays en développement qui souhaitent la mise en place d'un fonds qui financerait à grande échelle la transition des pays en développement vers un modèle de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique.

La France économe de sa ressource

Entre 1999 et 2009, la France a diminué ses prélèvements d'eau alors que dans le même temps la population française a augmenté de 7 %.

Évolution des prélèvements d'eau par secteur de 1999 à 2009 :

- **Les prélèvements pour la production d'eau potable ont baissé de 6 % depuis 2005.** La réduction des fuites des réseaux publics et les changements de comportement des consommateurs compensent largement l'augmentation démographique et la croissance économique.
- **Les prélèvements liés aux activités industrielles françaises ont diminué de 20 % depuis 1999.**
- **Pour l'énergie**, à champ constant de centrales nucléaires prises en compte, les prélèvements liés à leur refroidissement sont plutôt **stables**. Les prélèvements opérés pour le refroidissement des centrales sont liés aux contraintes d'exploitation mais aussi aux conditions climatiques. Ainsi, les épisodes de sécheresse et de forte chaleur des années 2003 et 2005 ont conduit à augmenter les prélèvements pour maintenir la production.
- **Les prélèvements pour l'irrigation déclinent après 2006, avant d'enregistrer une nouvelle hausse en 2009, sans atteindre toutefois le niveau du début des années 2000** Cette baisse est surtout observée en eau de surface, les prélèvements n'ayant pas diminué dans les nappes. Les volumes prélevés sont liés à la pluviométrie, à l'image de 2003, où la sécheresse a entraîné une hausse ponctuelle des prélèvements, ou dans une moindre mesure, de 2009.
- **Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)**, présenté par le gouvernement en juillet 2011, a également **pour objectif d'économiser et d'optimiser l'utilisation de l'eau**. On estime à 2 milliards de m³ par an le déficit à l'horizon 2050 pour satisfaire les besoins, en considérant une stabilité de la demande. Le plan prévoit donc un ensemble de mesures pour **économiser 20 % d'eau prélevée en 2020**, à travers l'action des Agences de l'eau, des programmes de détection et réduction des fuites dans le réseau et d'aide à la récupération des eaux de pluie ou des eaux usées.

3. Renforcer la gouvernance mondiale de l'eau

Engagement : Œuvrer pour l'entrée en vigueur de la convention des Nations Unies de 1997¹⁰ sur les cours d'eaux internationaux

La France souhaite jouer un rôle moteur dans la ratification de cette convention pour laquelle il manque encore actuellement 10 pays signataires. Elle doit permettre, en renforçant la coopération entre les Etats, de garantir un accès équitable à l'eau dans les bassins transfrontaliers et de mieux protéger la ressource et les écosystèmes, notamment contre les pollutions venant de l'amont.

Il s'agit de passer d'une logique de gestion de l'eau basée sur les frontières administratives à une logique de gestion par bassins. On compte 276 cours d'eau internationaux qui traversent 145 pays. Ces régions concentrent 40 % de la population mondiale et 60% des ressources en eau douce. Si des progrès ont été accomplis, seuls 40% des bassins transfrontaliers bénéficient aujourd'hui d'accords de gestion coopérative.

La convention de 1997 fixe des règles d'échange d'informations, de concertation et de coopération entre les différents Etats riverains. **Une fois entrée en vigueur, la convention dotera les bassins transfrontaliers d'un socle commun de normes et de règles de base régissant la coopération entre les Etats.**

La France considère que la ratification de cette convention constituera un progrès certain vers une gestion équitable et durable de la ressource en eau. Il s'agira aussi d'une étape essentielle vers une véritable gouvernance mondiale de l'eau.

Engagement : Donner à l'eau toute sa place au sein des Nations Unies

L'eau est un sujet vital pour l'humanité et les défis liés au changement climatique, à l'urbanisation et à la croissance démographique ne font que renforcer cette préoccupation. Pourtant sur le plan international la gouvernance de l'eau reste dispersée. On dénombre **pas moins de 26 agences et programmes des Nations Unies aujourd'hui membres d'ONU-Eau, le mécanisme de coordination mis en place en 2003.**

C'est pourquoi la communauté internationale doit faire toute sa place à l'eau au sein des Nations Unies. La création de l'Organisation Mondiale de l'Environnement, que la France défendra lors du Sommet Rio+20, est l'occasion d'intégrer le domaine de l'eau au cœur de la gouvernance internationale.

¹⁰ Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eaux internationaux à des fins autres que la navigation. A l'heure actuelle elle est signée par 25 pays : Afrique du Sud, Allemagne, Burkina Faso, Espagne, Finlande, France, Grèce, Guinée-Bissau, Hongrie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Maroc, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Suède, Tunisie, Luxembourg.

Un exemple réussi de coopération régionale : le bassin du Niger

Créée en 1980 pour assurer une gestion durable des ressources naturelles du fleuve, l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) regroupe neuf Etats : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Tchad. La coopération, dans cette région où vivent 300 millions de personnes, s'est renforcée ces dernières années, avec l'adoption d'une « vision partagée » en 2004, puis d'un plan d'action pour le développement durable et d'une Charte en 2008. La France soutient l'ABN (assistance technique, observatoire du bassin du Niger) et souhaite promouvoir, en particulier, conformément à la Charte du bassin du Niger :

- la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans les projets de grands barrages,
- leur gestion coordonnée et le partage des coûts et bénéfices entre pays et utilisateurs,
- une allocation de la ressource techniquement justifiée et satisfaisante pour les populations et pays concernés

La coopération dans le cadre du Rhin : une gestion transfrontalière exemplaire

La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Commission européenne, membres de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR), coopèrent avec l'Autriche, le Liechtenstein, la Région belge de Wallonie et l'Italie pour concilier les multiples intérêts en termes d'usage et de protection et restauration du Rhin et tous ses affluents. Cette coopération a débuté en 1950.

Les activités de la CIPR ont servi **d'exemple à de nombreux autres bassins fluviaux**. La coopération dans l'espace rhénan a également **influencé le processus d'élaboration de la directive-cadre sur l'eau ainsi que de la directive communautaire sur les inondations**.

Résultats obtenus

Grâce à la bonne coopération de tous, la qualité des eaux et l'état biologique du Rhin et d'un grand nombre de ses affluents se sont nettement améliorés.

- Aujourd'hui, **96 % des habitants sont raccordés à une station d'épuration** et de **nombreuses grandes entreprises industrielles exploitent leur propre station d'épuration**.
- On note une **augmentation du nombre des espèces animales et végétales**. Aujourd'hui, on compte à nouveau **63 espèces piscicoles** dans le Rhin. Depuis 2006, le saumon, la truite de mer et l'anguille ainsi que d'autres poissons migrateurs peuvent à nouveau atteindre Strasbourg depuis la mer du Nord.
- Quelques plaines alluviales rhénanes ont été redynamisées. Des vieux bras ont été remis en communication avec le Rhin et ses affluents et la morphologie des berges a été restaurée sur de petits tronçons.
- Des efforts importants ont également été entrepris pour atténuer l'impact négatif des crues, entre autres avec la mise en place d'espaces supplémentaires de rétention des hautes eaux. **Presque toutes les mesures programmées jusqu'en 2005 ont été réalisées à partir de 1995 pour une enveloppe financière de quelque 4,5 milliards d'euros**.

Source : Commission internationale pour la protection du Rhin